

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS du 15 JUILLET 2018
à Tarascon Sur Ariège

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) le à Département :

Adresse :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

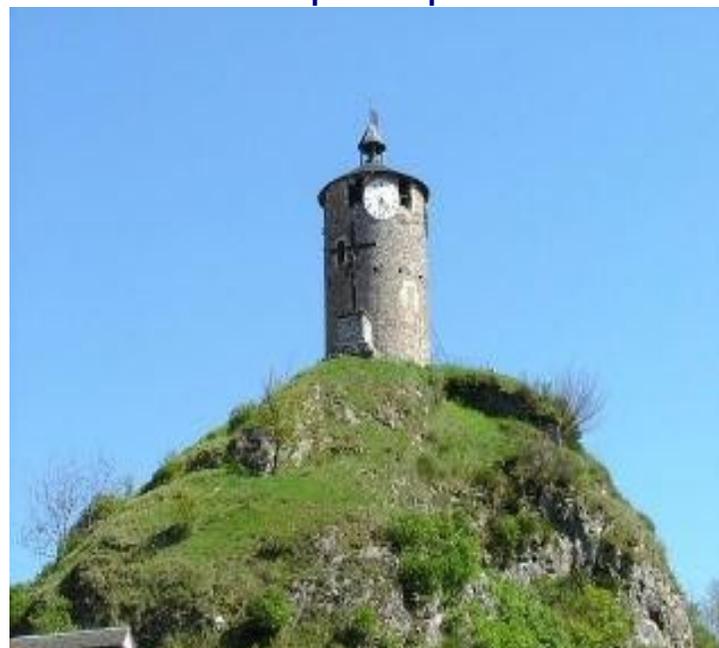
Fait à le

Signature

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

VIDE- GRENIERS TARASCON SUR ARIEGE DIMANCHE 15 JUILLET 2018

Place Jean Jaurès, Place de l'Horte
Quai de l'Ariège, Place et rue de la
République



REGLEMENT VIDE GRENIERS

Art.1: L'association des professionnels du Pays de Tarascon organise un vide greniers le dimanche 15 JUILLET 2018 à Tarascon.

Art.2: Ce vide greniers est ouvert à tous particuliers sur présentation d'un justificatif d'identité et contre le versement d'un droit de place fixé à 3€ le mètre linéaire (profondeur maximum: 1M50). Les inscriptions seront closes dès que les capacités maximales d'accueil seront atteintes. Les inscriptions ne seront définitives qu'à réception du paiement et de la photocopie recto verso de la pièce d'identité de l'exposant ainsi que l'attestation sur l'honneur jointe au bulletin d'inscription. En cas de désistement de l'exposant, le droit de place reste acquis par l'organisateur. L'inscription est réservée aux personnes majeures. La présence d'une personne mineure sur un stand s'effectue sous l'entière responsabilité des parents ou représentants légaux. Des emplacements spécifiques seront réservés si des riverains souhaitent exposer. **Aucune inscription par téléphone, sans règlement, ne sera prise en compte.**

Art.3: Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires. L'association ne peut en aucun cas être tenue pour responsable

des litiges tels que perte, vol, casse ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur (produits inflammables, toxiques, armes diverses, ...etc)

Les exposants sont seuls responsables des transactions qu'ils effectueront lors de cette manifestation.

Art.4: L'accueil des participants s'effectuera à partir de 7h30 le dimanche 15 juillet 2018 place de la République (devant le café le Donjon).

A partir de 8h30 tout emplacement non occupé pourra être redistribué; sans remboursement ni indemnité pour l'exposant défaillant.

A partir de 7h30, les exposants sont tenus de se présenter (munis de leur pièce d'identité) aux organisateurs afin de se voir attribuer un emplacement.

Art.5: L'accueil du public s'effectuera de 9h00 à 18h30. Les exposants s'engagent à restituer leurs éventuels déchets vers les containers appropriés.

Art.6: L'association se réserve le droit d'annuler cette manifestation, sans préavis, pour des raisons exceptionnelles (intempéries...) Dans ce cas, les exposants ne pourront prétendre à d'autre indemnité que le remboursement de leur droit de place.

BULLETIN D'INSCRIPTION AU VIDE GRENIERS

TARASCON SUR ARIEGE LE 15 JUILLET 2018



Nom : Prénom

Né(e) le à

Adresse :
CP Ville

Tél. Email :

Réservation d'un emplacement de ml

Nature des objets vendus

Tarif de l'emplacement:ml x 3€ =

Mode de paiement:.....
(par courrier chèque libellé à l'ordre du TAC)

Fait à.....le.....
Signature

**Inscription à retourner accompagnée de votre règlement à:
TAC 6 av de la république 09400 Tarascon S/ Ariège**

